

UNE LÉGISLATURE D'ADOPTION DE STRATÉGIES POUR LA TRANSITION

PROCHAIN DÉFI : LES METTRE EN ŒUVRE !

- 1. LE CLIMAT AU CŒUR DES POLITIQUES WALLONNES - [page 3](#)
- 2. UNE PREMIÈRE PIERRE VERS UN NOUVEAU MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - [page 3](#)
- 3. UNE MOBILITÉ EN (LENTE) MUTATION - [page 4](#)
- 4. DE L'AMBITION POUR LA BIODIVERSITÉ - [page 5](#)
- 5. LE CAP MANQUÉ DU TOURNANT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE - [page 5](#)
- 6. UNE VAGUE DE RÉNOVATION ET UN CHAUFFAGE DÉCARBONÉ - [page 6](#)
- 7. ENERGIE MOLLE - [page 6](#)
- 8. EAUX TROUBLES - [page 7](#)
- 9. SANTÉ ENVIRONNEMENT - [page 7](#)

En 2019, Canopea écrivait « Jamais la question climatique n'a occupé une place si centrale dans une Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne »¹. Cinq ans plus tard, quel est le bilan de ce Gouvernement du climat ?

La législature 2019 – 2024 aura été fortement marquée par l'épidémie du COVID, la guerre en Ukraine et également par :

- Des successions de vagues de chaleur et périodes de sécheresse en Europe et en Wallonie² : " 2020 déjà dans la liste des sécheresses de longue durée"³ ; "L'année 2022 déjà marquée par une sécheresse extrême : le bilan de la situation en Europe"⁴ 2023 bat tous les records en termes de chaleur⁵ et la Belgique enregistre sa première vague de chaleur automnale 2023⁶.
- Des crues et inondations : celle de 2021 est encore dans tous nos souvenirs (39 personnes ayant perdu la vie, 100.000 personnes sinistrés, des tonnes de déchets accumulés sur des autoroutes déclassées, etc.), et plus récemment, plusieurs alertes de crues de cours d'eau wallons⁷ et d'inondation chez nos voisins flamands⁸ ont scandé l'hiver 2023-2024.
- Une qualité de l'air toujours médiocre (particules fines, ozone ou encore dioxyde d'azote)⁹ d'après les normes de l'OMS. En Belgique, la pollution aux particules fines était responsable de 5 110 morts prématurées en 2021, le dioxyde d'azote, de 1 360¹⁰.
- Une mise en lumière de l'omniprésence de certains polluants éternels (pfas¹¹, métabolite de pesticides, etc) dans notre quotidien (eau potable, sols agricoles, objets de cuisine, etc).
- Une augmentation de l'artificialisation des sols (+ 8.2 km² en 2020 – 2022) et donc, une perte de terres agricoles, naturelles et forestières¹².
- La biodiversité, toujours sous pression et dans un état préoccupant : 70 espèces d'oiseaux indigènes présentent "un état de conservation défavorable"¹³, 95 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état défavorable¹⁴.

Les travaux menés par la plateforme belge du GIEC¹⁵ entrevoient une amplification des phénomènes climatiques extrêmes, une réduction des précipitations sur de longues périodes entraînant des sécheresses, compactage des sols, stress pour la végétation et les animaux, etc., et, à l'inverse, une intensification des précipitations à plus grande échelle. Autrement dit, les inondations de 2021 risquent de se produire plus souvent (1 été sur 10 ou 20), de même que les vagues de sécheresse et les canicules (1 été sur 3). D'après une étude universitaire menée en 2021, les enfants nés en 2020 connaîtront deux à sept fois plus d'événements extrêmes que ceux nés en 1960¹⁶.

Des effets du dérèglement climatique aux pollutions causées par les activités humaines, les qualités d'habitabilité de la Wallonie sont, chaque année, mises à rude épreuve... au risque de se fragiliser pour de bon. **Notre modèle actuel de société manque de robustesse et si nous ne voulons pas sacrifier la qualité de vie des Wallons, il est nécessaire d'agir.**

Les enjeux sont donc élevés.

A un mois des élections, quel bilan pouvons-nous dresser ?

1. LE CLIMAT AU CŒUR DES POLITIQUES WALLONNES

Depuis les années 90, les émissions wallonnes de gaz à effet de serre (GES) sont en décroissance de -43,2% (2022). Cette diminution est très influencée par des crises conjoncturelles : fermeture des aciéries, crises économiques, hivers doux, et plus récemment, l'épidémie du Covid et ses confinements, etc. Ces crises ont induit des changements de comportement chez les particuliers, au sein des entreprises et des services publics (réduction de la vitesse automobile, diminution de la température de confort intérieur, autoconsommation de l'énergie renouvelable, etc.) qui ont eu pour effet des impacts sur les émissions de GES. **Ces changements n'ont cependant pas été pérennisés par l'action publique.**

En cohérence avec la DPR, le décret neutralité carbone et les objectifs européens, le Gouvernement wallon a approuvé en mars 2023 son [Plan Air-Climat-Energie \(PACE\)](#). Les mesures qu'il contient doivent mettre la Wallonie sur une trajectoire vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030. Néanmoins, regrettons que **les mesures soient souvent non datées et non budgétisées** (ce que souligne également la [Commission Européenne](#)), mettant à risque leur bonne mise en œuvre. D'autre part, les négociations gouvernementales ont progressivement détricoté certaines mesures pourtant faciles à mettre en œuvre (la réduction de vitesse sur les autoroutes, les obligations de rénovation de passoires énergétiques par exemple).

Parmi les points positifs à souligner : l'engouement de participation suscité par le [panel citoyen](#) - le gros bémol venant du peu de mesures recommandées par le panel finalement intégrées dans le PACE. Le Gouvernement a aussi soutenu durant toute la législature la [Politique Locale Energie-Climat \(POLLEC\)](#) avec plusieurs appels à projet. Enfin, le [Haut Conseil Stratégique](#) a été créé.

Malheureusement, nous notons également des ambitions affaiblies par rapport aux engagements pris dans la DPR et dans l'ancien décret climat : en témoigne le [nouveau décret neutralité carbone](#) et la suppression d'objectifs sectoriels absolus.

Le climat étant une thématique **transversale**, l'action climat du gouvernement se juge également par rapport à toutes les thématiques présentées ci-dessous.



Si l'ambition était réelle en début de législature et les signes encourageants, force est de constater que le temps et les négociations internes au Gouvernement ont affaibli le tout. Dommage.

APPRÉCIATION



2. UNE PREMIÈRE PIERRE VERS UN NOUVEAU MÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les objectifs de réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols figuraient en bonne place dans la DPR et le Gouvernement wallon s'est attelé à la tâche en seconde partie de législature à travers la [révision du Code du Développement Territorial \(CoDT\)](#) et l'adoption d'un nouveau [Schéma de Développement Territorial \(SDT\)](#). L'aménagement du territoire wallon se fera désormais dans une optique d'optimisation spatiale et de préférence, au sein des centralités urbaines et villageoises qui scandent le territoire. Toutefois, il ne sera toujours pas interdit de construire en rase campagne. Sur ce point, nous aurions voulu que le Gouvernement wallon soit encore plus audacieux pour protéger les sols naturels, forestiers et agricoles. Néanmoins quelques autres concepts à caractère vertueux font leur entrée dans le vocabulaire des aménagistes : la ville et le village à 10 minutes, les mobipôles, les services écosystémiques et les infrastructures vertes, par exemple, ce qui mérite d'être souligné. Enfin, soulignons les [efforts de lutte contre les logements inoccupés](#) (estimés à 100 000 en Wallonie d'après une étude de l'ULiège) entrepris par le Gouvernement et les communes.

En réponse aux inondations dramatiques de 2021, la [circulaire relative à la constructibilité en zone inondable](#) contraint plus qu'elle n'interdit. Quant aux [référentiels associés](#), même s'ils sont très vertueux, leur valeur est indicative.

Malgré la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, **le chapitre du SDT consacré à l'adaptation du territoire face aux dérèglements climatiques est trop superficiel et les outils supra-communaux complètement inadaptés**. Pour apporter la meilleure réponse possible aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, il est essentiel de décloisonner l'aménagement du territoire et d'apporter des réponses intégrées dépassant les frontières administratives, institutionnelles, sectorielles, thématiques, territoriales (mobilité, énergie, santé, agriculture, réindustrialisation, etc). Un chantier pour le prochain gouvernement !



Est sur la bonne voie mais doit mieux faire. Notons également que les communes auront 6 années à partir de l'entrée en vigueur du SDT pour transposer les objectifs d'optimisation dans leurs schémas de développement communal. La route est donc encore longue avant qu'un nouveau ménagement du territoire devienne la norme.

APPRÉCIATION



3. UNE MOBILITÉ EN (LENTE) MUTATION

Le **développement d'une véritable politique vélo** est assurément le point fort de la législature, avec notamment des primes d'achat, le stationnement vélo dans les établissements d'enseignement et les hôpitaux, les droits de tirage modes actifs (PiMa-Ci) aux communes, la définition d'un réseau cyclable structurant, ...

Le [plan mobilité et infrastructures pour tous \(PIMPT\)](#) 2020-2026 est conforme à la DPR et privilégie l'entretien et la rénovation des réseaux existants d'une part, la mobilité collective et la mobilité active d'autre part.

Un réseau de 31 lignes Express TEC complémentaires à l'offre ferroviaire a été ouvert. Mais alors que la DPR évoquait un élargissement des horaires en soirée et le WE, les bus Express ne circulent jamais le dimanche...

Le [plan piéton](#) qui, selon la DPR, devait être "élaboré et rapidement mis en oeuvre" n'a été adopté que fin 2023 et [n'est guère très ambitieux](#). Et au-delà des belles déclarations, **rien de concret n'est fait pour agir sur les déterminants de la demande de transport** comme par exemple, limiter l'étalement urbain et donc la dépendance à la voiture.

Le Gouvernement wallon affichait sa volonté de réduire à 100 le nombre de personnes tuées sur les routes en 2030 (contre 273 en 2018). Outre que cet objectif n'était guère ambitieux, avec 234 décès en 2022, la Wallonie n'est pas sur la bonne trajectoire. Rien d'étonnant quand on sait que [la mesure la plus évidente \(réduction des vitesses, qui profite aussi à l'environnement\) a été "sortie" du PACE...](#)

Enfin, le Gouvernement wallon n'est pas parvenu à **s'extraire d'une logique de croissance du secteur aérien**, même si des limites ont été fixées à cette croissance (permis délivré à Liège Airport¹⁷). En particulier, la volonté, exprimée dans la DPR, d'encourager les aéroports à travailler sur la réduction des émissions de GES liées aux vols ne s'est pas concrétisée.



Du (beaucoup) mieux sur le plan de la politique cyclable, de la gestion des infrastructures et des transports en commun mais... une politique de sécurité routière fort peu ambitieuse et une impossibilité à considérer sérieusement les incidences climatiques du transport aérien.

APPRÉCIATION



4. DE L'AMBITION POUR LA BIODIVERSITÉ

En 2019, Canopea saluait la place accordée à la biodiversité au sein de la DPR, marquant ainsi un changement notable par rapport aux précédentes législatures.

Certains objectifs très importants ont été atteints tels que l'adoption de la [stratégie Biodiversité 360°](#), l'extension du réseau écologique ([plantation de plus de 4000 km de haies et de plus d'1 millions d'arbres et la création de 1000 ha de réserves naturelles/an](#)) et des moyens financiers supplémentaires importants alloués au développement de la Biodiversité - notamment grâce au [Plan de Relance de la Wallonie](#).

Néanmoins, il reste encore à fixer un cadre juridique pour le réseau écologique fonctionnel pour lequel **nous regrettons que la révision de la [Loi sur la Conservation de la Nature](#) n'ait pu être approuvée** et ne le sera pas sous cette législature. Nous attendons encore la réforme sur les aires protégées et leur financement. Par ailleurs, **nous regrettons que le soutien à la biodiversité ait été principalement financé par des appels à projets** et non via des lignes budgétaires inscrites dans le temps long et qui permettent une certaine pérennité.

Nous regrettons surtout que la biodiversité ne semble toujours pas être perçue comme un enjeu majeur transversal par certains Ministres du Gouvernement wallon, particulièrement en grandes cultures. Le soutien de la biodiversité agricole annoncé comme un "axe phare du prochain programme wallon de développement rural" dans la DPR reste le parent pauvre de la conservation de la nature, ou une variable d'ajustement face à d'autres enjeux¹⁸.



Les ambitions étaient très élevées, n'ont pas toutes abouti mais jamais un gouvernement n'aura fait autant pour la biodiversité, ce que nous tenons à saluer.

APPRÉCIATION



5. LE CAP MANQUÉ DU TOURNANT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Un [plan stratégique de développement de l'agriculture biologique](#) pour 2030 a bien été voté mais il a urgemment besoin de budget pour être mis en œuvre à la hauteur de ses ambitions. Par ailleurs, la nouvelle [Politique Agricole Commune \(PAC\)](#) adoptée durant cette législature ne favorise pas suffisamment l'agriculture biologique ni ne rémunère correctement les services rendus à l'environnement des agriculteurs. **Nous regrettons qu'actuellement les mesures en faveur de l'environnement soient détricotées et les incitants dévalorisés au détriment d'une agriculture durable et donc des agriculteurs eux-mêmes.**

Le Gouvernement wallon n'a pas rempli ses promesses inscrites dans la DPR et la révision de la PAC n'est pas une réussite d'un point de vue environnemental.



Non seulement le Gouvernement n'a pas respecté les intentions inscrites dans la DPR mais nous assistons à une régression au niveau du soutien des mesures favorisant des pratiques favorables à l'environnement (par exemple : BACE5, céréales laissées sur pied, clôture de berges, etc.) et une faible valorisation des incitants.

APPRÉCIATION



6. UNE VAGUE DE RÉNOVATION ET UN CHAUFFAGE DÉCARBONÉ

Nous saluons que le PACE fixe des obligations de rénovation (pour les biens mis en location et les biens résidentiels individuels) avec des échéances en 2025, 2026 et 2027. Malheureusement, le décret implémentant les premières dates **ne passera plus sous ce gouvernement**, mettant déjà la Wallonie en défaut d'application de son plan climat.

Pour soutenir et accélérer la rénovation, le gouvernement a multiplié les initiatives. D'une part, l'alliance Climat Emploi Rénovation a permis de lancer des projets-pilotes en vue de débloquent certains freins (massification de la rénovation, manque de main d'œuvre). D'autre part, d'importants efforts budgétaires ont été dégagés (augmentation du montant de la plupart des primes, budget alloué aux Rénopacks doublé, financement de la rénovation de 20 000 logements sociaux). Néanmoins, ces investissements n'ont pas (encore ?) entraîné de réelle accélération du rythme de rénovation (malgré un pic de rénovation en 2022). Notons un **bémol** dans cette approche : le gouvernement a favorisé les primes pour les petits travaux, alors même que la [Stratégie de Rénovation à Long Terme](#) préconise les rénovations profondes et que le service de gestion des primes est déjà largement saturé.

Pour favoriser la décarbonation du chauffage résidentiel, tout comme pour la rénovation, le gouvernement a favorisé l'octroi de primes et le lancement d'appels à projets (pour la construction de réseaux de chaleur par exemple) **plutôt que l'imposition**. Ces encouragements sont bien nécessaires, mais ne suffiront pas pour remplacer le chauffage principalement fossile des logements wallons. Le PACE inclut d'ailleurs des interdictions d'installation de chaudières mazout et charbon en 2026, avec une priorité sur les bâtiments neufs (2025). Si le gouvernement a bien légiféré en ce qui concerne ces derniers, il n'y a en revanche plus d'espoir qu'une législation sorte avant les élections en ce qui concerne les bâtiments existants. Ceux-ci représentent pourtant le véritable enjeu.



La rénovation faisait partie des priorités du gouvernement et cela s'est traduit dans ses actions. Les résultats de cette politique volontariste se traduiront-ils concrètement sur le terrain ? Nous l'espérons. Le cap devra en tout cas être maintenu lors de la prochaine législature.

APPRÉCIATION



7. ENERGIE MOLLE

Commençons par le commencement : [la Wallonie n'a toujours pas de plan de sortie de sa dépendance aux énergies fossiles](#). Néanmoins une discussion sur l'avenir des réseaux de gaz a été initiée avec les gestionnaires de réseau de distribution – un pas dans la bonne direction ?

Le soutien aux énergies renouvelables s'est surtout traduit dans une implémentation partielle des mesures prévues dans la [Pax éolienica 2](#) et notamment la révision du cadre de référence éolien. La filière hydrogène a, elle, été soutenue par des financements issus du plan de relance et principalement orientés vers la recherche et développement.

Nous regrettons le manque d'avancée en matière d'autoconsommation et de soutien au développement des communautés d'énergie.



Les grands chantiers annoncés dans la DPR ont peu voire pas avancé. Et rien n'a été mis en œuvre pour encadrer réglementairement une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

APPRÉCIATION



8. EAUX TROUBLES

Nous saluons le travail qui a été fait dans la révision du décret sur l'eau potable qui cherche notamment à renforcer l'analyse et le contrôle des substances présentes dans l'eau de distribution (ex: métabolites de pesticides, PFAS, ...). Renforcer les obligations d'analyse par les distributeurs d'eau permet certes de protéger la santé des citoyens mais ne résout pas le problème de la pollution de nos ressources en eau. Nous regrettons également que rien n'ait été mis en place dans cette législature pour véritablement limiter à la source la pollution de l'eau. Les travaux menés durant la législature sur le [Plan Wallon de Réduction des Pesticides \(PWRD\)](#), le [programme de gestion durable de l'azote \(PGDA\)](#) et le troisième [Plan de gestion par district hydrographique \(PGDH3\)](#) sont insuffisants pour nous permettre d'atteindre les objectifs européens de bon état des masses d'eau pour 2027 (et tout simplement d'améliorer la qualité de l'eau en Wallonie).

Que ce soit pour la prévention des risques d'inondations, de sécheresse ou encore de pollutions, il est essentiel d'aborder la gestion de la ressource eau de manière globale et intégrée, de l'aménagement du territoire à la restauration de la nature en passant par l'agriculture.



Si quelques belles avancées concernant l'eau de distribution méritent d'être saluées, nous regrettons par contre le très faible nombre de mesures prises pour protéger nos ressources en eau.

APPRÉCIATION



9. SANTÉ ENVIRONNEMENT

Nous saluons que les objectifs pour l'amélioration de la qualité de l'air du PACE s'alignent sur les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de qualité de l'air : malgré une amélioration de la qualité de l'air en Wallonie, les recommandations de l'OMS ne sont pas respectées. Notons également qu'actuellement, les polluants émergents (par exemple, les particules ultrafines) ne sont pas évalués.

Nous regrettons cependant que, relativement au chauffage résidentiel ou encore à la mobilité, le PACE **manque d'ambition et de mesures concrètes**. Le chauffage au bois est responsable de la moitié des émissions de particules fines en Wallonie. Toutes les mesures ambitieuses visant à réduire cette source de pollution ont été retirées du PACE avant son adoption. En Wallonie, 400 000 ménages utilisent le chauffage au bois et la plupart d'entre eux disposent d'anciennes installations qu'il convient de remplacer pour protéger leur santé.

Nous saluons également la révision du décret de la qualité de l'air intérieur élargi aux ondes électromagnétiques dans son champ d'application et l'adoption d'une valeur-guide d'exposition aux champs magnétiques qui suit les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé (0.4 microtesla). **Nous regrettons par contre que cette valeur-guide ne soit pas contraignante**. De plus, en matière de rayonnements électromagnétiques, la DPR déclarait: "La mise en œuvre de la 5G respectera les conditions du décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires". Il est regrettable de constater qu'en 2022, le Gouvernement modifiait malgré tout son décret pour permettre le déploiement de la 5G. Nous estimons que ce n'est pas le cadre réglementaire qui doit être adapté pour permettre l'essor d'une nouvelle technologie mais bien l'inverse. En matière de pollution sonore, la DPR annonçait que le Gouvernement respecterait la législation européenne en la matière. La Directive dédiée imposait à la Belgique d'actualiser ses cartes acoustiques pour 2022. Depuis 2017, aucun rapportage cartographique n'a été actualisé.

Quant au développement aéroportuaire en cours, celui-ci va à l'encontre de la DPR et de la Constitution. Cette dernière stipule que tout citoyen a droit à la préservation d'un environnement sain. Force est de constater que l'intensification des vols a pour effet de nuire davantage au cadre de vie des riverains.

Finalement, nous saluons le travail qui a été fait sur le Plan d'actions en santé-environnement 2024 - 2029 - même si près de la moitié des actions du plan précédent n'ont pas été menées. **Nous espérons que ce plan d'actions sera rapidement approuvé et plus largement mis en œuvre.** Nous rappelons cependant la nécessité de décloisonner la santé et de l'inscrire dans les autres politiques, selon le principe de « Health in All policies » (la santé dans toutes politiques). Une mesure qui permettra de manière plus efficace de protéger la santé des citoyens.



Malgré les crises sanitaires (les PFAS, par exemple) qui ont rythmé la législature, l'application du principe de précaution et donc d'évitement des pollutions à la source n'a malheureusement pas été privilégiée par ce Gouvernement dont la devise semble se résumer à "Mieux vaut guérir que prévenir" contrairement à ce que recommande le fameux dicton !

APPRÉCIATION



CONCLUSION

Le « gouvernement du climat » a-t-il été à la hauteur ?

En adoptant plusieurs stratégies clés (le PACE, le Plan mobilité et infrastructures pour tous, le Schéma de Développement du Territoire par exemple), la législature actuelle a clairement fixé les objectifs à atteindre d'ici 2030 et 2050. Le Gouvernement wallon a également révisé certaines législations (le Décret sur la qualité de l'air intérieur, le Décret sur l'eau potable, le Code du Développement Territorial, par exemples), ce que nous saluons.

Les stratégies adoptées sont-elles suffisamment ambitieuses ?

Toutes ne le sont pas. Malgré tout, certaines politiques sectorielles ont connu quelques avancées : les visions proposées sont « en rupture » avec ce que nous avons toujours connu. La mobilité ne rime plus uniquement avec voiture individuelle, la gestion des risques nous fait revoir notre manière d'aménager le territoire. Nous ne pouvons toutefois pas en dire de même de la politique agricole ou encore de la politique aéroportuaire.

Notons enfin que le Plan de Relance a apporté une bouée financière qui a permis de dégager des moyens notamment pour soutenir les aides à la rénovation, des projets de conservation de la biodiversité, etc. Mais que se passera-t-il quand les politiques d'investissement du Plan de Relance prendront fin en 2026 et dans le nouveau cadre budgétaire européen qui semble annoncer le retour de l'austérité ?

Le plus facile a été fait : donner un cap grâce à ces nombreux plans et stratégies adoptés. Les élections ne signifient certainement pas la fin des efforts. **Le défi du prochain Gouvernement est de piloter la mise en œuvre de ces stratégies et surtout de les implémenter.**

Comment dépasser les freins à l'action environnementale ?

De notre analyse ressort clairement que le passage à l'action et l'adoption de mesures réglementaires plus contraignantes fait trop souvent défaut. Si nous prenons des mesures phares comme :

- la limitation de la vitesse sur les routes,
- l'interdiction de mettre en location des passoires énergétiques ou d'installation des chaudières à combustibles fossiles dans des bâtiments neufs,

- la sortie des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles,
- ou encore le verdissement des marchés publics,

force est de constater que malgré leur présence dans des plans (Plan Climat Energie par exemple) et la déclaration gouvernementale - même si parfois de manière imprécise - aucune de ces mesures n'a été mise en œuvre. Sur ces enjeux emblématiques, la majorité MR - PS - Ecolo n'a pas réussi à se mettre d'accord et à concrétiser les engagements qu'elle s'était pourtant elle-même fixés... Face à ce constat, il est dès lors essentiel d'identifier et comprendre les points de blocage de manière à ce que la prochaine législature trouve absolument le moyen de les dépasser. Les déclarations politiques, plans et stratégies adoptés et leurs objectifs doivent davantage guider le travail du Gouvernement. Il en va de sa crédibilité et de sa faculté à envoyer un message clair à l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises...) et de donner une direction crédible pour notre région.

Outre le respect des engagements pris, il nous semble fondamental de rendre plus transparente la prise des décisions politiques et de davantage impliquer parlementaires et citoyens dans les débats. Il convient également et urgemment d'améliorer la prise en compte de l'impact environnemental de chaque décision et l'application rigoureuse du principe de précaution « Do Not Significantly Harm ».

Cette législature volontaire sur les questions d'environnementales mais trop faible au moment de concrétiser, nous rappelle que le chemin à parcourir est encore long en matière de gouvernance pour être à la hauteur du défi inouï que nous pose la multi crise environnementale. Le maintien des conditions d'habitabilité de la planète doit être la priorité de chaque parti et toute future majorité.

Méthodologie

Pour établir cette analyse, nous sommes partis de la [Déclaration de Politique Régionale de 2019](#) - comme nous l'avons déjà fait pour le [bilan à mi-législature](#). L'objectif de cette analyse est d'évaluer et d'objectiver les avancées de la Région Wallonne par rapport aux objectifs fixés dans la DPR. Pour ce faire, nous avons prêté une attention toute particulière aux chapitres 10 à 18 (logement, climat, énergie, mobilité, développement territorial, agriculture et alimentation, nature et biodiversité, environnement (air, eau, bruit) et santé).

Au sein de ces chapitres, nous avons identifié les actions listées et partant de cette liste, celles qui ont été mises en œuvre, celles qui ne l'ont pas été ainsi que notre appréciation de leur mise en œuvre - celle-ci étant exprimée à l'aide des smileys au sein du document.

Sources

PAGE 2

1. <https://www.canopea.be/le-gouvernement-climat-a-la-loupe-un-dossier-diew/>
2. https://www.meteo.be/resources/climatology/pdf/bilan_climatique_annuel_2023.pdf
3. https://www.meteo.be/resources/climatology/pdf/bilan_climatique_annuel_2023.pdf
4. <https://www.rtf.be/article/lannee-2022-deja-marquee-par-une-secheresse-extreme-le-bilan-de-la-situation-en-europe-11043753>
5. <https://climate.copernicus.eu/copernicus-2023-hottest-year-record>
6. https://www.meteo.be/resources/climatology/pdf/bilan_climatique_annuel_2023.pdf
7. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/intemperies-voici-les-cours-d-eau-wallons-en-alerte-de-crue/10516664.html>
8. <https://www.rtl.be/actu/belgique/meteo/intemperies-la-province-de-luxembourg-retrograde-en-alerte-jaune-plusieurs-cours/2024-01-03/article/622848>
9. <https://www.irceline.be/fr/qualite-de-lair/exposition-de-la-population/ozone>
10. <https://www.eea.europa.eu/themes/air/country-fact-sheets/2023-country-fact-sheets/belgium-air-pollution-country>
11. <https://tellier.wallonie.be/home/presse-actualites/communiqués-de-presse/pfas-la-ministre-tellier-presente-un-premier-etat-d'avancement-du-plan-d'actions-au-gouvernement.html>
12. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/artificialisation-du-sol/>
13. <http://etat.environnement.wallonie.be/home/diagnostic/biodiversite-1.html#>
14. Idem
15. *L'adaptation aux changements climatiques en Wallonie : synthèse et points d'attention pour l'actualisation des connaissances*, Pénélope Lamarque, Alain Tondeur, Philippe Marbaix, Bruna Gaino, Jean-Pascal van Ypersele, Plateforme wallonne pour le GIEC, Avril 2022
16. Thiery, W., et al. (2021). Intergenerational inequities in exposure to climate extremes. *Science*, 374(6564), 158-160.

PAGE 4

17. <https://www.canopea.be/liege-airport-aller-simple-pour-l-enfer-climatique/>

PAGE 5

18. <https://www.canopea.be/fin-des-jachères-catastrophe-environnementale-et-cache-sexe-du-malaise-liberal-sur-l'agriculture/>